

Les Archives départementales racontent...

Éradiquer la petite vérole au XIX^e siècle

Les premières campagnes de vaccination

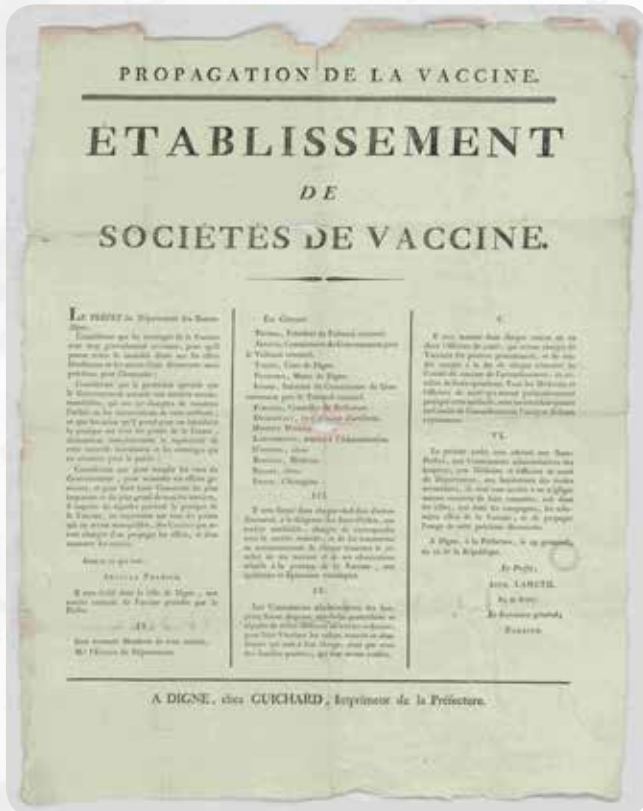


Illustration : AD AHP, 114 Fi, Propagation de la vaccine. Établissement de sociétés de vaccine, Digne, 29 germinal an 12 (19 avril 1804)

L'exemple plutôt que la coercition. Afin que les premières campagnes nationales contre la maladie soient couronnées de succès, telle est la recommandation du « comité central de vaccine » en charge de la diffusion des bonnes pratiques. En 1806, le ministre de l'Intérieur alerte ses préfets : « *N'oubliez pas qu'en voulant procurer un bien réel, on peut, en prenant des mesures coercitives et violentes, s'exposer à voir évanouir jusqu'à l'espérance de l'adoption des pratiques les plus avantageuses.* »

La petite vérole tue particulièrement les enfants : selon une circulaire du ministère de l'Intérieur de mai 1803, elle « *moisonne souvent le tiers* » de ceux qui l'ont contractée lors des épidémies, et un sur six ou sept lors des années ordinaires. En 1816, le préfet des Basses-Alpes de la Restauration avance que si la maladie « *ne fait pas périr les enfants, [elle] leur laisse le plus souvent des difformités hideuses et repoussantes, ou les prive de l'usage de quelque membre* ». **Une seule solution donc : la vaccine, qui remplace l'inoculation pratiquée jusqu'alors, avec pour premier public les « hospices d'enfants ».**

La nouvelle technique a de quoi inquiéter les adultes : il ne s'agit pas moins d'injecter un « *fluide vaccin* » « *de bras à bras* », avec le risque de transmettre des maladies. De surcroît, l'injection n'est pas une mince affaire : à Digne, entre le 20 mars et le 9 juin 1808, un médecin vaccine 32 personnes, en pratiquant

deux voire trois piqûres à chaque bras. **L'apparition de boutons confirme la réussite du vaccin.**

Des préfets montrent l'exemple : en 1805, le secrétaire du comité central relève que les préfets de Metz et de Besançon se sont fait vacciner alors que les préfets d'Amiens, de Liège et de Gap ont fait vacciner leurs enfants. L'administration s'appuie encore sur les maires et les ecclésiastiques. L'évêque de Digne, Mgr de Miollis, soutient l'initiative gouvernementale. **Dans les Basses-Alpes, en 1806, 1854 personnes, surtout des enfants, ont été piquées.**

Il reste toutefois à lutter contre l'appât du gain d'hommes de l'art qui vaccinent à la hâte et contre les « *empiriques et les charlatans* », qui diffusent des remèdes « miracles ». Il s'agit surtout de surmonter les réticences de parents, dont certains regardent, selon le médecin Honnorat, « *la petite vérole comme une maladie utile et dépuratoire* ». Quant à l'analyse du sous-préfet de Castellane, elle est sans nuances : **il faut vaincre « l'ignorance, la grossièreté et l'entêtement » !**

* Ce billet est assuré par Jean-Christophe Labadie, directeur des Archives départementales